



LE RAPPORTEUR GENERAL

Paris, le 12 février 2014

Objet : Audition de la Fédération nationale de la libre pensée :

M. David Gozlan Secrétaire Général et représentant de la fédération nationale de la libre pensée :

« Je tenais tout d'abord à excuser M. Marc Blondel pour son absence.

Notre position sur la question de la laïcité est simple et claire. Nous sommes attachés au respect de la loi de 1905, même s'il est vrai que depuis cette date on entend certaines voix qui disent que la laïcité doit être changée.

Pour nous la laïcité ne s'accorde pas d'adjectifs, c'est avant tout un principe juridique qui pose une neutralité, et une concorde civile. Il est évident que la remise en cause de la laïcité engage et amène le pays à des confrontations qui ne sont pas nécessaires.

Il est évident que dans le débat public, la laïcité peut être instrumentalisée : nous l'avons vu avec l'affaire 'Baby-Loup', alors que ce n'est qu'une affaire de droit du travail.

Il est étonnant, et j'attire votre attention sur ce fait, que le maire de Conflans-Sainte-Honorine accueille la crèche 'Baby-Loup' en réalisant beaucoup de travaux dans un ancien centre de sécurité sociale (mission de service publique) qui a été fermé et qui accueille maintenant une crèche privée.

Pour nous, la solution concernant les cas type 'Baby-Loup', c'est de favoriser le développement des crèches publiques. Cette affaire a été politiquement instrumentalisée.

La laïcité est devenue un thème 'à la mode', ce qui est dérangeant. Et ce d'autant plus lorsque l'on voit le programme d'une organisation politique, avec des positions xénophobes, et qui se déclare pour une application formelle, stricte, de la laïcité. Nous devons nous inquiéter et nous interroger.

La laïcité doit s'appliquer selon la loi de 1905 et sans ruse. Ainsi, la fédération nationale de la libre pensée a fait un recours contre la ville de Cergy concernant la décision de construire une mosquée. Nous considérons que les musulmans doivent pouvoir bénéficier de lieux de prière mais que ceux-ci doivent être payés par les croyants.

Nous ne sommes pas d'accord avec la ruse qui consiste à construire un lieu culturel à des fins culturelles.

Concernant les affaires du foulard, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'organiser ce type de

débat. Voici un exemple concret dans les Yvelines : lorsqu'il y a eu la discussion sur le voile intégral, il y a eu une multiplication des femmes qui ont l'ont porté, ce que je considère comme de la rébellion et non du fait religieux avéré.

Et nous remarquons que quelques années après, nous sommes revenus au nombre initial. Cela confirme l'instrumentalisation du débat. Nous ne pensons pas que le législateur soit habilité à dicter la façon dont les personnes doivent s'habiller.

De plus, l'affaire 'Baby-Loup' a déclenché un questionnement : nous avons été entendus par le Conseil Economique Social et Environnemental et nous avons exprimé le vœu qu'il n'y ait pas de législation d'exception visant le fait religieux dans les entreprises

Par ailleurs, il y a un problème d'identification de ceux qui ne croient pas. Nous ne sommes pas favorables à l'instauration d'une 'religion' pour les athées, les libres penseurs, les agnostiques, etc. Nous ne souhaitons pas de 'pilarisme' à la belge.

La question de la loi Debré nous interpelle. Elle a ouvert les vannes jusqu'à la loi Carle, voire même jusqu'à la réforme des rythmes scolaires dans une certaine mesure – nous en avons d'ailleurs informé M. Peillon. Nous considérons que toutes ces réformes permettent une intrusion de financements publics pour le religieux. Nous continuons à nous battre afin que ces lois soient abrogées. »

Extraits des échanges avec les membres de l'Observatoire de la laïcité :

Réponse à des demandes de précisions concernant la crèche 'Baby-Loup' et les entreprises de tendances :

« Concernant Conflans-Sainte-Honorine, je trouve anormal de fermer des locaux d'un service public pour y installer une crèche privée. Ville où d'ailleurs, les factures de chauffage des établissements privés catholiques sont payées par la mairie.

Concernant les entreprises 'de tendance', cela pose un sérieux problème car cela ouvre la possibilité, demain, qu'une entreprise n'embauche qu'un certain type de personnel sous couvert de sa 'tendance'. C'est donc la porte ouverte aux discriminations. Pourquoi d'ailleurs, après, ne pas créer un syndicalisme 'de tendance' ou de nouveaux syndicats confessionnels ?

Sur la question de la laïcité, il y a aussi la question des examens : nous considérons que les examens publics doivent se faire dans un espace de neutralité. »

Réponse à une question concernant la montée des extrêmes :

« L'association 'Riposte Laïque', par exemple, a été longtemps encensée par de nombreux laïques qui ont été bernés. Pour nous 'Riposte laïque' est doriotiste. 'Riposte laïque' a inondé le monde laïque jusqu'au moment où certains discours ont tellement dérapé que leur défense ne semblait plus possible. Ce qui menace en grande partie la laïcité, c'est cette instrumentalisation ultra-médiatisée qui aboutit à une confusion des Français sur ce qu'est la laïcité »